
États financiers de
Institution royale pour
l'avancement des sciences /
Université McGill

30 avril 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
Bilan	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-25

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux fiduciaires de l'Institution royale pour l'avancement des sciences
et au conseil des gouverneurs de l'Université McGill

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Institution royale pour l'avancement des sciences / Université McGill (l'« Université »), qui comprennent le bilan au 30 avril 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université au 30 avril 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Université à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 6 octobre 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A128741

L'Institution royale pour l'avancement des sciences / Université McGill

État des résultats

Exercice terminé le 30 avril 2023

(en milliers de dollars)

	Notes	2023	2022
		\$	\$
Produits			
Subventions			
Fédérales		281 413	259 148
Provinciales		585 688	566 492
États-Unis		12 757	10 943
Autres sources		43 927	50 403
Contrats		24 826	26 627
Droits de scolarité et frais		389 060	389 118
Vente de biens et services		144 427	126 700
Dons et legs		75 665	66 816
Gain de change		2 657	2 317
Produits de placement et intérêts créditeurs	15	100 628	80 615
		1 661 028	1 579 179
Charges			
Salaires et soutien aux étudiants			
Professeurs		408 038	394 004
Personnel administratif et de soutien		336 433	312 408
Avantages sociaux		143 001	129 658
Aide aux étudiants		171 202	158 733
Étudiants		45 390	44 070
		1 104 064	1 038 873
Charges autres que les salaires			
Matériaux, fournitures et publications		55 566	55 038
Contributions aux institutions partenaires		61 810	50 690
Services contractuels		30 982	37 998
Frais professionnels		27 798	30 724
Frais de déplacement		23 691	4 968
Coût des marchandises vendues		16 570	14 431
Frais d'occupation		43 197	32 533
Énergie		21 735	19 637
Entretien de l'équipement informatique et des logiciels		18 406	16 911
Amortissement des immobilisations		181 361	177 223
Frais d'intérêts		42 733	41 640
Frais bancaires		1 607	1 279
Autres charges non salariales		46 342	33 545
		571 798	516 617
		1 675 862	1 555 490
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges		(14 834)	23 689

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Institution royale pour l'avancement des sciences / Université McGill

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 30 avril 2023

(en milliers de dollars)

Notes		Affectations d'origine interne	Affectations d'origine externe	Investi en immobilisations	Dotations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net (déficitaire) au 30 avril 2021	(304 051)	128 819	—	213 699	1 808 797	1 847 264
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	103 604	3 661	15 947	(99 523)	—	23 689
Réévaluation du passif au titre des prestations définies*	(49 398)	—	—	—	—	(49 398)
Dotations et contributions en nature	—	—	—	61 429	35 930	97 359
Composantes des pertes de placement présentées à titre de diminution directe de l'actif net	—	—	—	—	(107 395)	(107 395)
Variation nette de l'actif net affecté d'origine interne	(33 604)	31 802	—	(2 175)	3 977	—
Investissement en immobilisations	(97 294)	—	(23 934)	121 228	—	—
Autres transferts	36 252	(42 449)	7 987	48	(1 838)	—
Actif net (déficitaire) au 30 avril 2022	(344 491)	121 833	—	294 706	1 739 471	1 811 519
Adoption des amendements au chapitre 3462	(8 406)	—	—	—	—	(8 406)
Actif net (déficitaire) au 30 avril 2022 ajusté	(352 897)	121 833	—	294 706	1 739 471	1 803 113
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	52 915	4 671	17 863	(90 283)	—	(14 834)
Réévaluation du passif au titre des prestations définies*	(23 327)	—	—	—	—	(23 327)
Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi*	3 387	—	—	—	—	3 387
Dotations et contributions en nature	—	—	—	414	36 223	36 637
Composantes des produits (pertes) de placement présentées à titre d'augmentation (de diminution) directe de l'actif net	—	—	—	(1 022)	48 780	47 758
Variation nette de l'actif net affecté d'origine interne	(30 776)	35 159	—	(2 024)	(2 359)	—
Investissement en immobilisations	(50 606)	—	(23 806)	74 412	—	—
Autres transferts	15 578	(24 778)	5 943	2 996	261	—
Actif net (déficitaire) au 30 avril 2023	(385 726)	136 885	—	279 199	1 822 376	1 852 734

* Au 30 avril 2023, la valeur cumulée des réévaluations de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi est de 55 094 \$ (50 075 \$ au 30 avril 2022) et la valeur cumulée des réévaluations du passif au titre de prestations définies est de 153 824 \$ (130 497 \$ au 30 avril 2022).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Institution royale pour l'avancement des sciences / Université McGill

Bilan


au 30 avril 2023

(en milliers de dollars)

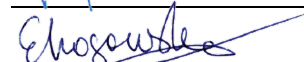
	Notes	2023	2022
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		45 944	134 406
Placements à court terme	17	308 368	140 906
Débiteurs	3 et 4	453 557	442 988
Frais payés d'avance		14 359	8 597
Stocks		1 431	1 749
		823 659	728 646
Titres négociables	17	2 013 609	1 966 091
Subventions et contrats liés à la recherche à recevoir		80 817	104 388
Subventions d'investissement à recevoir	4	1 104 770	984 080
Prêt à recevoir	5	1 928	2 225
Immobilisations	6	2 039 259	1 913 233
		6 064 042	5 698 663
Passif			
À court terme			
Dettes bancaires	7	248 646	36 210
Créditeurs et charges à payer	8	278 632	282 201
Produits reportés		58 821	44 916
Tranche à court terme de la dette à long terme	11	74 934	78 188
		661 033	441 515
Apports reportés	9	917 642	899 424
Apports reportés afférents aux immobilisations	10	1 283 552	1 177 714
Dettes à long terme	11	1 192 657	1 240 851
Passif au titre des prestations définies	12	65 654	42 985
Obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi	12	90 770	84 655
		4 211 308	3 887 144
Engagements et éventualités	19 et 20		
Actif net			
Investi en immobilisations		279 199	294 706
Affectations d'origine externe à des fins de dotation	13	1 822 376	1 739 471
Affectations d'origine interne	14	136 885	121 833
Non affecté		(385 726)	(344 491)
		1 852 734	1 811 519
		6 064 042	5 698 663

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil des gouverneurs



, gouverneur



, secrétaire-général

L'Institution royale pour l'avancement des sciences / Université McGill

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 30 avril 2023

(en milliers de dollars)

	Notes	2023	2022
		\$	\$
Activités de fonctionnement			
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges		(14 834)	23 689
Ajustements pour les éléments suivants :			
Amortissement des immobilisations		181 361	177 223
Amortissement de l'escompte d'émission d'obligations		206	210
Amortissement des apports reportés	9	(506 362)	(487 316)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	10	(95 267)	(79 962)
Variation de la juste valeur des placements	15	(7 571)	842
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	15	13 973	4 900
Variation du passif au titre de prestations définies		(658)	(6 413)
Variation de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi		1 096	725
Gain à la vente d'un terrain		(600)	—
		(428 656)	(366 102)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	16	1 818	4 580
Augmentation des subventions gouvernementales à recevoir		(131 157)	(58 546)
Diminution (augmentation) des subventions et des contrats liés à la recherche à recevoir		22 237	(42 416)
Augmentation des apports reportés		524 580	562 694
		(11 178)	100 210
Activités d'investissement			
Augmentation des placements à court terme		(167 462)	(25 799)
Produit de disposition de titres négociables		1 163 326	1 295 140
Achat de titres négociables		(1 217 246)	(1 217 061)
Variation du prêt à recevoir		297	1 350
Produit de la vente d'un terrain		600	—
Acquisition d'immobilisations		(303 081)	(301 649)
		(523 566)	(248 019)
Activités de financement			
Variation de la dette bancaire		212 436	30 690
Émission de dette à long terme		26 533	149 970
Remboursement de la dette à long terme		(78 187)	(76 668)
Apports reportés afférents aux immobilisations	10	201 105	152 251
Composantes des produits (pertes) de placement présentées à titre d'augmentation (de diminution) directes de l'actif net		47 758	(107 395)
Dotations et contributions en nature		36 637	97 359
		446 282	246 207
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(88 462)	98 398
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		134 406	36 008
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		45 944	134 406

Opérations sans effet sur la trésorerie

Des acquisitions d'immobilisations d'une valeur de 47 224 \$ (42 918 \$ en 2022) sont incluses dans les créditeurs et charges à payer et sont sans effet sur la trésorerie.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Institution royale pour l'avancement des sciences / Université McGill

Notes complémentaires

30 avril 2023

(montants tabulaires en milliers de dollars)

1. Statut et description des activités

La société, dont la dénomination sociale est « Governors, Principal and Fellows of McGill College » (« McGill College »), a été constituée en 1821 en vertu d'une charte royale et est une université ayant le droit de conférer des diplômes. L'Institution royale pour l'avancement des sciences (l'« Institution royale ») a été constituée en 1802 et détient tous les biens acquis par McGill College ou lui ayant été cédés ou légués, et prend en charge toute dette contractée par McGill College. Ensemble, ces deux sociétés constituent l'entité connue sous le nom de l'Université McGill (« McGill » ou l'« Université »). Les activités de McGill incluent toutes les activités de ses unités d'enseignement et de recherche, telles que l'Institut neurologique de Montréal, le campus Macdonald à Sainte-Anne-de-Bellevue et l'Arboretum Morgan.

McGill est un organisme sans but lucratif qui vise à fournir de l'éducation postsecondaire et à réaliser de la recherche et elle est exempte d'impôts selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers de l'Université sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) selon la méthode du report et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Adoption des modifications apportées au chapitre 3400 « Produits »

L'Université a adopté les modifications du chapitre 3400, « Produits », pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} mai 2022, qui fournissent des directives supplémentaires concernant la comptabilisation des composantes multiples d'un contrat, le pourcentage d'avancement, la façon de déterminer si l'entité est le mandat ou le mandataire et les opérations de type « vente à livrer ».

L'application de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de l'Université.

Adoption des modifications apportées au chapitre 3462, « Avantages sociaux futurs »

Au cours de l'exercice considéré, l'Université a appliqué les modifications au chapitre 3462, « Avantages sociaux futurs », ce qui a entraîné un changement dans l'évaluation de l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi en lien avec le régime d'avantages postérieurs à l'emploi commandité par l'Université. Dans le cas des régimes pour lesquels aucune disposition légale, réglementaire ou contractuelle n'exige l'établissement d'une évaluation aux fins de la capitalisation,

les modifications retirent la possibilité de recourir à une évaluation aux fins de la capitalisation. L'obligation au titre des prestations définies faisait auparavant l'objet d'évaluations de capitalisation. En raison des modifications apportées, en l'absence de dispositions légales, réglementaires ou contractuelles applicables à ces régimes, l'Université est tenue d'évaluer l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi au moyen d'évaluations comptables.

L'effet cumulatif de 8 406 \$ de l'application des modifications est comptabilisé dans le solde d'ouverture de l'actif net au 1^{er} mai 2022.

Consolidation

Les résultats nets des organismes sans but lucratif partenaires de McGill ne sont pas constatés dans les présents états financiers, car ces organismes ne sont pas contrôlés par McGill.

Constatation des produits

L'Université suit la méthode du report pour comptabiliser les apports affectés qui incluent les dons et les legs ainsi que les subventions et les contrats. Selon cette méthode, les montants affectés sont comptabilisés à titre d'apports reportés et comptabilisés à titre de produits lorsque la charge connexe est engagée. Lorsque les apports sont liés aux immobilisations, le produit est comptabilisé sur la même base que l'amortissement de l'actif acquis. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus. Les dotations sont comptabilisées comme une augmentation directe de l'actif net pour l'exercice au cours duquel elles sont reçues. Les promesses de dons sont comptabilisées lors de l'encaissement des dons.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les revenus d'intérêts et les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les gains ou les pertes réalisés lors de la vente de placements sont comptabilisés lorsque les titres sont vendus, en fonction du coût. Les gains et les pertes non réalisés liés à la variation de la juste valeur sont présentés à titre de produits de placement. Dans la mesure où le produit de placement est affecté, il est inclus dans le compte d'apports reportés et comptabilisé lorsque la charge connexe est engagée, à l'exception de l'excédent des montants disponibles pour les charges et des gains et des pertes non réalisés sur les dotations grevées d'affectations d'origine externe, lesquels sont comptabilisés comme une augmentation ou une diminution directe des dotations.

Les droits de scolarité et frais sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les cours sont offerts.

La vente de biens et de services et les produits liés aux contrats sont comptabilisés au moment de la vente ou lorsque le service a été rendu.

Les contributions en nature sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur réception ou à la valeur nominale lorsque la juste valeur ne peut pas être déterminée de façon raisonnable. La valeur des dons en nature pour l'exercice 2023 est de 0,4 M\$ (61,4 M\$ en 2022). En 2022, deux dons en nature représentent 61,2 M\$. La valeur des heures de travail effectuées par des bénévoles n'est pas comptabilisée dans les présents états financiers.

Les subventions de fonctionnement gouvernementales sont comptabilisées dans l'exercice pour lequel elles ont été attribuées.

Les subventions de recherche sont comptabilisées selon la méthode du report et sont constatées comme produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont reconnues.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Université devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Université qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Université dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements et des instruments financiers dérivés, qui sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, les dividendes et intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les produits de placement et d'intérêts. La cotation à la juste valeur reçue de la contrepartie bancaire est utilisée comme approximation de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Université comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Instruments dérivés

L'Université utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt lié à sa dette ainsi que des contrats de change à terme pour gérer le risque de change découlant des placements en devises. L'Université a choisi de ne pas préparer les documents requis pour appliquer la comptabilité de couverture. Par conséquent, les contrats de swaps de taux d'intérêt et les contrats de change sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan au sein des titres négociables. La juste valeur est déterminée à l'aide des cotes du marché boursier et des prix obtenus des institutions financières pour des instruments dérivés identiques ou similaires.

Conversion de devises

Les éléments d'actifs et de passifs monétaires et des autres actifs comptabilisés à la juste valeur et libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date du bilan. Les éléments d'actifs et de passifs non monétaires sont convertis aux cours du change historiques. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur lors de la transaction. Les gains ou les pertes provenant de la conversion sont inclus dans l'état des résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition.

Prêts étudiants

Les prêts étudiants ont une échéance d'un an suivant l'obtention du diplôme et ne portent pas intérêt avant cette date. Après la date d'échéance, des intérêts sont facturés aux taux qui prévalaient à la date de signature du contrat. Une provision est enregistrée pour les montants estimatifs jugés irrécouvrables.

2. Méthodes comptables (suite)

Stocks

Les stocks, composés de livres et de fournitures, sont évalués au moindre du coût, calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti, et de la valeur nette de réalisation.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations construites n'incluent pas les intérêts engagés au cours de la construction. Les apports en immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de cette juste valeur; si ce n'est pas le cas, les immobilisations sont comptabilisées à un montant nominal. Les actifs non amortis, incluant des collections et œuvres d'art, sont comptabilisés selon l'évaluation au moment de l'acquisition. L'amortissement des immobilisations en cours de développement débute lorsque le développement est achevé. Les taux d'amortissement sont établis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile des diverses catégories d'actifs, comme suit :

Aménagement de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments	20 à 50 ans
Rénovations majeures	20 à 40 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail, jusqu'à concurrence de 10 ans
Matériel	3 à 20 ans
Matériel roulant	5 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Actifs incorporels (surtout des logiciels)	3 à 5 ans

Réduction de valeur d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles et des actifs incorporels doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Actif net

Le solde investi en immobilisations représente les éléments de l'actif net qui ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins, car ils ont été investis en immobilisations.

Les dotations doivent être utilisées conformément aux diverses fins établies par les donateurs, et le montant en capital des dotations doit être maintenu à perpétuité conformément avec la politique de dotation de McGill.

Les éléments de l'actif net qui sont grevés d'affectations d'origine interne consistent en des fonds affectés à des fins particulières comme il est déterminé par le conseil des gouverneurs à l'occasion.

Avantages sociaux futurs

L'Université offre un régime de retraite à cotisations définies (le « Régime ») pourvu d'une composante à prestations définies qui garantit un seuil minimal de prestations de retraite pour les membres admissibles. L'Université fournit également des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite, ainsi qu'un ancien régime de retraite à prestations définies.

2. Méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs (suite)

Le coût des prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite est déterminé périodiquement par des actuaires indépendants. L'Université a choisi d'évaluer les obligations au titre des prestations constituées en utilisant l'évaluation actuarielle à des fins de capitalisation pour le régime de retraite à prestations définies et l'évaluation actuarielle à des fins de comptabilisation pour le régime d'avantages postérieurs à l'emploi. Cette évaluation actuarielle établie tous les trois ans est fondée sur la méthode de répartition des prestations définies au prorata des services (qui incorpore la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaires, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels). L'évaluation actuarielle la plus récente à des fins de capitalisation a été réalisée au 31 décembre 2022.

Aux fins du calcul du taux de rendement prévu sur les actifs du Régime, ces actifs sont évalués à la juste valeur.

L'Université constate :

- dans le bilan, les obligations au titre des prestations définies, diminuées de la juste valeur des actifs du Régime et ajustées en fonction de toute provision pour moins-value (soit l'actif ou l'obligation au titre des prestations définies);
- dans l'état des résultats, le coût du Régime pour l'exercice;
- dans l'état de l'évolution de l'actif net, les réévaluations et les autres éléments découlant notamment de la différence entre le rendement réel des actifs du Régime et le rendement calculé à partir du taux d'actualisation déterminé en fonction des gains et des pertes actuariels, des services passés, du règlement, de la compression et du plafonnement de l'actif au titre des prestations définies.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

L'Université constate un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation qui naît de l'acquisition, du développement ou de la mise en valeur, de la construction, ou de l'exploitation normale de l'actif à long terme dans la période au cours de laquelle naît l'obligation lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable du montant de l'obligation. Le passif est évalué à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle. Le coût correspondant est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation en cause et est amorti sur la durée de vie utile de celle-ci. Dans les exercices ultérieurs, le passif est rajusté pour refléter tout changement causé par l'écoulement du temps, et la révision soit de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale, soit du taux d'actualisation. L'accroissement du passif pour refléter le changement causé par l'écoulement du temps donne lieu à une charge de désactualisation aux résultats, alors que les variations du passif résultant de la révision soit du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale soit du taux d'actualisation sont constatées comme un ajustement de la valeur comptable de l'immobilisation en question.

L'Université est consciente de l'existence de contaminants dans ses bâtiments, cependant, l'Université est incapable de quantifier les coûts associés à ses contaminants ni quand les coûts seront engagés. Ainsi, aucun passif relatif à ces coûts n'a été comptabilisé.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux NCOSBL, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés dans les états financiers. Plus particulièrement, les principales estimations sont faites quant à l'évaluation des débiteurs, aux justes valeurs des placements privés et des instruments financiers, aux durées de vie utile des immobilisations, aux provisions pour éventualités, à la provision pour l'équité salariale et aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

L'Institution royale pour l'avancement des sciences / Université McGill

Notes complémentaires

30 avril 2023

(montants tabulaires en milliers de dollars)

3. Débiteurs

	2023	2022
	\$	\$
Fonctionnement, déduction faite des provisions pour créances douteuses de 985 \$ (1 026 \$ au 30 avril 2022)	42 146	44 285
Prêts étudiants, déduction faite des provisions pour créances douteuses de 374 \$ (461 \$ au 30 avril 2022)	1 788	1 674
Produits de placement	2 698	1 905
Subventions gouvernementales de fonctionnement	85 458	71 672
Subventions et contrats liés à la recherche – court terme	248 832	247 498
Subventions d'investissement à recevoir – court terme	72 635	75 954
	453 557	442 988

4. Subventions d'investissement à recevoir

Les subventions d'investissement à recevoir sont liées à des subventions d'investissement approuvées par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), mais financées au moyen de titres d'emprunt à long terme émis au nom de McGill ou pas encore financées. Ces montants sont à payer immédiatement. Cependant, seulement une partie sera recouverte au cours du prochain exercice et, par conséquent, le solde restant est présenté à titre d'actif à long terme.

5. Prêt à recevoir

Le prêt à recevoir porte intérêt à un taux de 2,208 % (deux prêts à des taux de 2,208 % à 3,013 % au 30 avril 2022) avec des échéances allant jusqu'à sept ans.

6. Immobilisations

	2023			2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	29 023	—	29 023	29 023
Aménagement de terrains	64 170	32 255	31 915	32 460
Bâtiments	665 793	409 789	256 004	264 615
Rénovations majeures	1 588 845	564 313	1 024 532	1 003 260
Améliorations locatives	37 432	12 612	24 820	25 540
Matériel	571 132	314 244	256 888	252 164
Matériel roulant	2 546	1 679	867	713
Documents de bibliothèque	224 771	123 111	101 660	97 523
Actifs incorporels	63 013	57 589	5 424	20 479
Actifs non amortis	36 462	—	36 462	36 230
	3 283 187	1 515 592	1 767 595	1 762 007
Actifs en cours de développement	271 664	—	271 664	151 226
	3 554 851	1 515 592	2 039 259	1 913 233

L'Institution royale pour l'avancement des sciences / Université McGill

Notes complémentaires

30 avril 2023

(montants tabulaires en milliers de dollars)

7. Dette bancaire

En conformité avec la réglementation du MES, le conseil des gouverneurs de McGill a autorisé un montant d'endettement bancaire maximal de 400,0 M\$ (400,0 M\$ au 30 avril 2022) au moyen de facilités de crédit à court terme, dont un montant de valeur nulle est utilisé en date du 30 avril 2023 (valeur nulle au 30 avril 2022). Il y a 248,6 M\$ d'emprunts à court terme de Financement-Québec dans la dette bancaire (36,2 M\$ en 2022) relatifs à des projets d'investissement à un taux moyen de 3,63 % (0,81 % en 2022). McGill a accès à des marges de crédit non garanties et non engagées totalisant 545,0 M\$ (545,0 M\$ au 30 avril 2022), sur lesquelles les montants sont normalement prélevés au moyen d'acceptations bancaires émises pour des périodes maximales d'un an. Les marges de crédit portent intérêt au taux préférentiel, qui s'est établi en moyenne à 5,58 % pour l'exercice (2,53 % en 2022). Grâce à l'utilisation des acceptations bancaires et de contrats de swap de devises, le taux moyen d'emprunt pour l'exercice était de valeur nulle (0,25 % en 2022). Le taux en vigueur au 30 avril 2023 était de 4,96 % (1,33 % au 30 avril 2022). Il n'y a aucune acceptation bancaire émise à la fin de l'exercice (valeur nulle au 30 avril 2022).

8. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent 3,6 M\$ (13,0 M\$ au 30 avril 2022) de sommes à remettre à l'État.

9. Apports reportés

Les apports reportés représentent la tranche non dépensée des fonds reçus et affectés à des fins autres que l'achat d'immobilisations. Les fonds affectés à des fins d'achat d'immobilisations sont inclus au titre des apports reportés afférents aux immobilisations à la note 10.

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	899 424	824 046
Apports affectés reçus pendant l'année	461 858	489 126
Dons et legs	62 722	73 568
Amortissement des apports reportés	(506 362)	(487 316)
Solde à la fin	917 642	899 424

Le solde à la fin de l'exercice comprend les montants suivants :

	2023	2022
	\$	\$
Subventions fédérales	467 180	465 865
Subventions provinciales	136 609	142 159
Subventions des États-Unis	13 609	14 388
Subventions d'autres sources	33 958	30 868
Contrats	37 338	38 544
Dons et legs	207 163	188 511
Revenus de dotation	16 137	13 581
Produits de placement	5 648	5 508
	917 642	899 424

10. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent le montant non amorti des dons et des subventions reçus aux fins de l'achat d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations est comptabilisé à titre de produits liés aux subventions dans l'état des résultats. Les apports reportés afférents aux immobilisations se détaillent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	1 177 714	1 105 425
Apports reportés afférents aux immobilisations reçus	201 105	152 251
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(95 267)	(79 962)
Solde à la fin	1 283 552	1 177 714
Composé de contributions des sources suivantes :		
MES	853 947	727 323
Autres provinciaux	139 722	147 439
Fédéraux	183 139	190 890
Dons et legs	94 777	100 294
Accords de subvention spécifiques	11 967	11 768
Solde à la fin	1 283 552	1 177 714

L'Institution royale pour l'avancement des sciences / Université McGill

Notes complémentaires

30 avril 2023

(montants tabulaires en milliers de dollars)

11. Dette à long terme

	2023	2022
	\$	\$
Billets à payer au gouvernement du Québec ⁽ⁱ⁾		
2,947 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2022	—	750
2,947 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2022	—	720
2,226 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2022	—	924
3,013 %, échéant le 28 septembre 2022	—	1 059
2,044 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2022	—	509
1,639 %, échéant le 1 ^{er} mars 2023	—	1 108
2,324 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2024	2 692	4 487
2,054 %, échéant le 1 ^{er} novembre 2024	3 776	5 664
2,949 %, échéant le 1 ^{er} mars 2025	11 383	16 523
0,760 %, échéant le 1 ^{er} novembre 2025	2 669	3 559
2,408 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2026	35 880	38 640
2,149 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2026	8 482	10 109
1,499 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2026	8 079	10 099
2,126 %, échéant le 1 ^{er} mars 2027	3 270	4 088
2,280 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2027	34 752	36 489
2,787 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2027	44 702	48 779
3,691%, échéant le 1 ^{er} octobre, 2027	609	—
3,691%, échéant le 1 ^{er} octobre, 2027	2 163	—
3,021%, échéant le 1 ^{er} décembre 2028	6 903	8 013
3,082 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2029	78 881	89 692
2,208 %, échéant le 12 décembre 2029	2 227	2 517
2,379 %, échéant le 1 ^{er} novembre 2032	114 945	126 506
4,991 %, échéant le 1 ^{er} juin 2034	12 000	13 000
3,680 %, échéant le 1 ^{er} juin 2034	35 700	37 800
3,161 %, échéant le 1 ^{er} juin 2034	39 600	41 800
2,451 %, échéant le 1 ^{er} novembre 2034	4 942	5 353
2,549 %, échéant le 1 ^{er} novembre 2039	60 054	63 586
1,954 %, échéant le 1 ^{er} novembre 2040	117 385	123 906
2,592 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2041	86 194	90 731
2,592 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2041	13 064	13 752
4,231 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2042	23 761	—
2,933 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2042	48 463	50 887
3,218 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2043	19 878	20 824
Total	822 454	871 874
Débiteures de premier rang non garanties de McGill ⁽ⁱⁱ⁾		
Série A, 6,150 %, échéant le 22 septembre 2042	150 000	150 000
Série B, 3,975 %, échéant le 29 janvier 2056	160 000	160 000
Série C, 2,926 %, échéant le 26 juillet 2049	90 000	90 000
	400 000	400 000
Ententes de prêts ^{(iii)(iv)}	49 520	51 754
Escomptes d'émission d'obligations et frais d'émission	(4 383)	(4 589)
	45 137	47 165
Total de la dette à long terme	1 267 591	1 319 039
Tranche à court terme	74 934	78 188
	1 192 657	1 240 851

11. Dette à long terme (suite)

i) Les billets sont garantis par le gouvernement du Québec et les remboursements réguliers d'intérêts et de capital sont effectués par le gouvernement au nom de McGill. Les intérêts sur les billets sont payés semestriellement et les remboursements de capital sont exigibles à chaque date d'anniversaire du billet. Les remboursements de capital échéant annuellement et les paiements forfaitaires dus à l'échéance sont les suivants :

	Paiement annuel	Paiement forfaitaire
	\$	\$
2,947 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2022*	—	750
2,947 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2022*	—	720
2,226 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2022	—	924
3,013 %, échéant le 28 septembre 2022*	—	1 059
2,044 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2022	—	509
1,639 %, échéant le 1 ^{er} mars 2023	—	1 108
2,324 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2024	1 795	897
2,054 %, échéant le 1 ^{er} novembre 2024	1 888	1 888
2,949 %, échéant le 1 ^{er} mars 2025	5 140	6 243
0,760 %, échéant le 1 ^{er} novembre 2025	890	889
2,408 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2026	2 760	27 600
2,149 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2026	1 626	3 605
1,499 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2026	2 020	2 019
2,126 %, échéant le 1 ^{er} mars 2027	819	813
2,280 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2027	1 738	27 800
2,787 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2027	4 077	28 394
3,691 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2027	122	121
3,691 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2027	433	431
3,021 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2028	1 110	1 353
3,082 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2029	10 812	14 009
2,208 %, échéant le 12 décembre 2029*	297	339
2,379 %, échéant le 1 ^{er} novembre 2032	11 562	10 887
4,991 %, échéant le 1 ^{er} juin 2034	1 000	1 000
3,680 %, échéant le 1 ^{er} juin 2034	2 100	12 600
3,161 %, échéant le 1 ^{er} juin 2034	2 200	15 400
2,451 %, échéant le 1 ^{er} novembre 2034	412	410
2,549 %, échéant le 1 ^{er} novembre 2039	3 533	3 526
1,954 %, échéant le 1 ^{er} novembre 2040	6 521	6 528
2,592 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2041	4 537	4 537
2,592 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2041	688	688
4,231 %, échéant le 1 ^{er} octobre 2042	1 188	1 189
2,933 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2042	2 423	2 426
3,218 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2043	947	938

* Le paiement annuel varie d'année en année.

ii) L'Université émet régulièrement des débetures non garanties ayant une échéance de 40 ans et remboursables en totalité à leur échéance. Contrairement aux obligations du MES, ces débetures devront être payées par l'Université à même les ressources qu'elle génère. Les paiements semestriels d'intérêts sont effectués par l'Université.

11. Dette à long terme (suite)

- iii) En août 2017, l'Université a conclu une entente de prêt d'une durée de dix ans de 25 M\$ amortissable sur 20 ans. Ce prêt porte intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 0,73 % avec un contrat d'échange de taux d'intérêt d'une durée de dix ans, pour un taux global de 2,84 %.
- iv) En avril 2022, l'Université a conclu une entente de prêt de 31,3 M\$, d'une durée initiale de cinq ans. Ce prêt porte intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 0,38 % avec un contrat d'échange de taux d'intérêt d'une durée de vingt ans, pour un taux global de 3,48 %.

Les remboursements de capital exigibles au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2024	74 934
2025	75 218
2026	66 265
2027	92 265
2028	122 225

12. Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

L'Université a un régime de retraite à cotisations définies (le « Régime ») pourvu d'une composante à prestations définies qui garantit un seuil minimal de prestations de retraite pour les membres admissibles au Régime. Les cotisations versées par les employés, ajoutées à celles de l'employeur, sont investies dans le fonds d'accumulation du Régime. Au moment de la retraite de l'employé, ce dernier peut utiliser le montant accumulé et souscrire à une rente de retraite auprès de l'entité qu'il aura choisie. Avant le 1^{er} janvier 2011, les employés pouvaient souscrire à une rente versée par McGill. Les membres admissibles à la composante à prestations définies qui garantit un seuil minimal de prestations de retraite qui quittent ou prennent leur retraite le 31 août 2020 ou après, peuvent recevoir leur rente de retraite complémentaire sous forme de rente viagère versée mensuellement.

À des fins comptables, l'Université évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du Régime le 30 avril de chaque exercice. La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite à des fins de capitalisation a été réalisée au 31 décembre 2022 et la prochaine évaluation devra être réalisée au 31 décembre 2025. Les contributions effectuées par l'Université pour la période sont de 10 086 \$ (12 562 \$ au 30 avril 2022).

Obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi

L'Université fournit des avantages postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite aux employés admissibles à la retraite, y compris la santé et les soins dentaires. La valeur actuelle de ces engagements au 30 avril 2023 est estimée à 90,8 M\$ (84,7 M\$ au 30 avril 2022). Ces montants sont comptabilisés dans le passif du bilan.

Régime de retraite à cotisations définies

L'Université offre un régime de retraite à cotisations définies à tous ses employés. L'Université verse au Régime une cotisation pouvant atteindre 10,8 % de la rémunération de base de l'employé, selon l'âge de ce dernier.

12. Avantages sociaux futurs (suite)

Régime de retraite à cotisations définies (suite)

Les renseignements importants à l'égard du Régime se détaillent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Paiements en espèces constatés	45 437	46 419
Coût des prestations	30 018	28 654
Coût de la période – prestations définies		
Coût des services courants	7 866	7 060
Coût financier relatif à l'obligation au titre des prestations définies	1 561	(911)
	9 427	6 149

Les informations relatives au passif au titre de prestations définies de l'Université se détaillent comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	176 032	289 895
Juste valeur des actifs du Régime	110 378	246 910
Déficit	65 654	42 985
Passif au titre des prestations définies	65 654	42 985

Les actifs du plan, à la juste valeur, sont répartis de la façon suivante :

	2023	2022
	%	%
Contrat de rente collective avec rachat	94,88	—
Équivalents de trésorerie	4,85	2,31
Placements alternatifs	0,18	2,42
Actions	0,01	54,05
Titres à revenus fixes	0,08	41,22

McGill a souscrit un contrat d'achat de rentes de 137,2 M\$ pour tous les retraités du Régime en date du 31 mars 2023 ayant pris leur retraite jusqu'au 31 mars 2023, relativement aux rentes mensuelles payables à compter du 1er août 2023. Le contrat de rentes est évalué à l'aide des hypothèses publiées par l'Institut canadien des actuaires pour les évaluations de liquidation hypothétiques et de solvabilité.

L'Institution royale pour l'avancement des sciences / Université McGill

Notes complémentaires

30 avril 2023

(montants tabulaires en milliers de dollars)

12. Avantages sociaux futurs (suite)

Les hypothèses importantes sont les suivantes :

	2023	2022
	%	%
Taux d'actualisation		
Employés actifs	5,75	5,75
Employés retraités	4,50	4,50
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00

Obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi – avantages non capitalisés

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	84 655	83 930
Adoption des amendements au chapitre 3462	8 406	-
Solde au début, ajusté	93 061	83 930
Coût des services rendus	1 124	715
Intérêts sur l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi	4 144	4 018
Prestations versées	(4 172)	(4 008)
Gain actuariel net	(3 387)	-
Solde à la fin	90 770	84 655

Les principales hypothèses utilisées sont présentées ci-après (moyenne pondérée) :

	2023	2022
	%	%
Obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi en fin d'année		
Taux d'actualisation – actifs	5,75	5,75
Taux d'actualisation – retraités	4,75	4,50
Taux de croissance des salaires – professeurs	4,50	4,50
Taux de croissance des salaires – autres que les professeurs	3,25	3,00
Taux tendanciel du coût des soins de santé		
Taux tendanciel actuel	4,63	4,42
Taux tendanciel définitif	4,00	4,00
Exercice au cours duquel le taux tendanciel définitif est atteint	2040	2040

13. Affectations d'origine externe à des fins de dotation

	2023	2022
	\$	\$
Dotations aux facultés	624 136	601 045
Aide aux étudiants	518 197	490 449
Dotations à la recherche	118 519	116 887
Nouvelles priorités	15 376	15 808
Dotations à la bibliothèque	26 190	25 949
Services aux étudiants	8 387	8 348
Rentes	3 941	4 594
	1 314 746	1 263 080
Revenu cumulé	434 352	484 065
Gain (perte) non réalisé	73 278	(7 674)
	1 822 376	1 739 471

Les dotations consistent en des dons grevés d'affectations d'origine externe qui ont été reçus par l'Université. Le montant en capital des dotations doit être maintenu en permanence et est assujéti à la politique de placement, de distribution et de préservation du capital de l'Université. Le produit de placement généré par les dotations doit être utilisé conformément aux diverses fins établies par les donateurs. Dans le cadre de ses responsabilités de fiduciaire, l'Université garantit que tous les fonds reçus et affectés à des fins particulières sont utilisés à ces fins.

Le produit de placement tiré des fonds de dotation, y compris les intérêts, les dividendes ainsi que les gains et les pertes réalisés et non réalisés, est comptabilisé à l'état des résultats lorsque ce produit est disponible pour les charges au gré de l'Université ou est disponible pour les charges en raison du respect de certaines conditions. L'Université a établi une politique dont l'objectif est de protéger la valeur réelle des dotations, en limitant le montant du produit rendu disponible pour les charges et en exigeant le réinvestissement du produit qui n'a pas été rendu disponible pour les charges. Le montant disponible pour les charges est assujéti à l'approbation du conseil des gouverneurs et s'établit à 4,00 % de la juste valeur moyenne des fonds de dotation des trois dernières années. L'excédent du produit réel sur le montant disponible pour les charges est comptabilisé comme une augmentation directe des fonds de dotation. Si le produit réel est inférieur au montant disponible pour les charges ou s'il est négatif, le manque à gagner est tiré du produit réinvesti cumulé et est comptabilisé comme une diminution directe de l'actif net. Selon la politique, la partie non dépensée du produit rendu disponible pour les charges est capitalisée et comptabilisée comme une augmentation directe du fonds de dotation. Si un fonds de dotation individuel était dépourvu d'un produit réinvesti cumulé suffisant, le montant en capital de la dotation pourrait être entamé. Ces montants devraient être recouverts au moyen du produit de placement net futur.

De plus, le conseil des gouverneurs a approuvé une charge de 1,10 % (1,10 % en 2022) de la juste valeur des placements contre les coûts internes et externes de gestion. Comme ces coûts sont inclus dans les fonds de fonctionnement et les fonds affectés, cette charge est incluse annuellement dans les virements de fonds.

L'Institution royale pour l'avancement des sciences / Université McGill

Notes complémentaires

30 avril 2023

(montants tabulaires en milliers de dollars)

14. Affectations d'origine interne

	2023	2022
	\$	\$
Autofinancement de l'enseignement et de la recherche	52 376	40 074
Fonds de démarrage pour les professeurs	14 230	15 080
Nouvelles priorités	20 005	20 005
Autres	50 274	46 674
	136 885	121 833

15. Produits de placement et intérêts créditeurs

	2023	2022
	\$	\$
Variation de la juste valeur des placements	7 571	(842)
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	(13 973)	(4 900)
Intérêts créditeurs	33 582	8 419
Produits de placement	73 448	77 938
	100 628	80 615

16. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement

	2023	2022
	\$	\$
Débiteurs (fonctionnement, prêts étudiants et produits de placement)	1 232	(17 598)
Frais payés d'avance	(5 762)	1 377
Stocks	318	200
Créditeurs et charges à payer	(7 875)	24 312
Produits reportés	13 905	(3 711)
	1 818	4 580

17. Instruments financiers

Risques financiers

McGill est exposée au risque de marché, qui représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La concentration de ce risque est réduite, car McGill détient un portefeuille de placement diversifié.

L'Université est exposée au risque de change découlant de ses titres négociables libellés en devises. Au 30 avril 2023, la juste valeur des titres négociables libellés en devises de McGill s'élevait à 1,354 G\$ (1,225 G\$ au 30 avril 2022) dont notamment un montant de 829 M\$ libellé en devise américaine (753 M\$ au 30 avril 2022).

17. Instruments financiers (suite)

Risques financiers (suite)

L'Université est exposée au risque de taux d'intérêt découlant de l'incidence des variations des taux d'intérêt liés à la dette à taux variable sur les flux de trésorerie de McGill et de l'incidence des variations de taux d'intérêt sur la juste valeur des titres négociables à taux fixe.

McGill est exposée au risque de prix autre. Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles résultant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Université est exposée au risque de prix autre en raison de ses placements dans des titres négociables.

McGill est également exposée au risque de crédit à l'égard de ses débiteurs. Une tranche importante des débiteurs de l'Université est considérée comme à faible risque de non-paiement puisque ceux-ci sont exigibles des gouvernements. Pour le reste des débiteurs, la concentration du risque est réduite au minimum étant donné que McGill compte sur une grande diversité de contreparties et de placements.

L'objectif de McGill est d'avoir des liquidités suffisantes pour régler les passifs à leur échéance. McGill surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie afin d'être en mesure de respecter ses engagements. Au 30 avril 2023, les principaux passifs financiers étaient la dette bancaire, les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme.

Instruments financiers dérivés

Comme il a été approuvé par le Comité d'investissement du Conseil, McGill détient des contrats à terme et des swaps de devises de 282,4 M\$ US à un taux moyen à terme de 1,3431 au 30 avril 2023 jusqu'en mai 2023 (314,4 M\$ US à un taux moyen à terme de 1,2707 au 30 avril 2022 jusqu'en mai 2022). En plus, McGill détient des contrats à terme restant de 29,3 M€ à un taux moyen à terme de 1,4782 au 30 avril 2023 jusqu'en juillet 2023 (valeur nulle au 2 avril 2022). Au 30 avril 2023, la juste valeur de ces contrats consistait en une perte non réalisée de 4,2 M\$ incluse dans les titres négociables (une perte non réalisée de 2,3 M\$ au 30 avril 2022).

En octobre 2003, McGill a conclu une entente avec RBC Dominion valeurs mobilières (RBCDVM) en vertu de laquelle elle a investi dans une obligation de 13,0 M\$ libellée en dollars américains venant à échéance en 2029. Dans le cadre de cette entente, les paiements du capital et des intérêts semestriels de l'obligation devant être effectués à McGill ont fait l'objet d'un contrat de swap avec RBCDVM qui, en échange, versera à McGill, en 2029, un montant en dollars canadiens de 85,7 M\$. La juste valeur de l'obligation et du contrat de swap s'élève à 70,5 M\$ (68,5 M\$ au 30 avril 2022) et est incluse dans les titres négociables.

Le solde du placement libellé en dollars américains donnera lieu (à l'échéance) à l'échange des intérêts créditeurs contre un produit d'un montant fixe. Au 30 avril 2023, la juste valeur du contrat de swap était de 49,3 M\$ (47,3 M\$ au 30 avril 2022).

La valeur future de ce placement, y compris la croissance cumulée jusqu'en 2042, servira à rembourser les débentures de premier rang non garanties en circulation d'un montant de 150,0 M\$.

17. Instruments financiers (suite)

Instruments financiers dérivés (suite)

L'Université a conclu des contrats à terme sur obligations d'une valeur nominale de 120,0 M\$ ayant pour date de règlement le 12 mai 2023. Au 30 avril 2023, une perte non réalisée de 2,9 M\$ sur la juste valeur du contrat a été enregistrée aux livres et se retrouve dans les titres négociables (un gain non réalisé de 11,8 M\$ au 30 avril 2022). L'Université a conclu ces contrats pour se protéger contre une hausse de taux pour la balance des émissions à venir de 150,0 M\$ de la dette à long terme. Ces contrats sont renégociés aux trois mois avec un règlement au taux du marché, réalisant un gain ou une perte, jusqu'à l'émission totale de la dette à long terme.

En août 2017, McGill a conclu une entente avec BMO pour 25,0 M\$ pour financer son bâtiment situé au 680, rue Sherbrooke Ouest, Montréal. La durée du prêt est de 10 ou 20 ans, au choix de l'Université. Dans le cadre du contrat de prêt avec BMO, l'Université s'engage à conclure un accord de swap de taux d'intérêts sur le taux de clôture pour une durée n'excédant pas 20 ans. En date d'août 2017, le taux d'intérêt global serait de 2,84 % pour un terme de 10 ans. Au 30 avril 2023, la juste valeur de l'accord de swap a subi un gain non réalisé de 0,1 M\$ (1,5 M\$ en 2022).

En avril 2022, McGill a conclu une entente avec TD pour 31,3 M\$ pour financer un emplacement bibliothécaire situé à Valleyfield. La durée du prêt initiale est de 5 ans. Dans le cadre du contrat de prêt avec TD, l'Université s'engage à conclure un accord de swap de taux d'intérêts pour une durée de 20 ans avec le Ministère des Finances. Le taux d'intérêt global est de 3,48 % pour le terme de 5 ans. Au 30 avril 2023, la juste valeur de l'accord de swap a subi un gain non réalisé de 0,8 M\$ (gain non réalisé de 0,8 M\$ en 2022).

Titres négociables

Le portefeuille de titres négociables est composé des types de placements suivants :

	2023	2022
	%	%
Actions canadiennes	9,0	10,5
Actions américaines	26,9	27,2
Actions autres que nord-américaines	22,6	22,6
Titres à revenu fixe canadiens	11,9	14,0
Titres à revenu fixe américains	0,3	0,1
Fonds de couverture	4,2	4,0
Stratégies de remplacement, y compris les fonds d'investissement privés et autres	25,1	21,6
	100,0	100,0

Les placements à court terme comprennent les titres à revenu fixe très liquides dont l'échéance est de moins d'un an et qui portent intérêt à des taux variant entre 3,49 % et 5,60 % (entre 0,34 % et 5,66 % au 30 avril 2022).

18. Promesses de dons

Les promesses de dons en cours au 30 avril 2023 s'élèvent à 274,4 M\$, déduction faite des provisions pour créances douteuses de 1,4 M\$ (241,0 M\$ au 30 avril 2022, déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 1,7 M\$) et n'ont pas été comptabilisées dans les états financiers.

19. Engagements

Contrats de location-exploitation

Les montants représentant les paiements minimaux futurs exigibles en vertu des contrats de location-exploitation existants sont les suivants :

	\$
2024	18 918
2025	16 671
2026	12 890
2027	11 521
2028	8 473
2029 et suivantes	45 286
	<u>113 759</u>

Construction en cours

McGill a entrepris la construction de plusieurs nouveaux immeubles et, par conséquent, a pris des engagements totalisant 226,0 M\$. Ces engagements devraient être respectés dans le cours normal des activités.

Engagements envers des fonds d'investissement privés et des fonds immobiliers privés

Dans le cadre de ses activités d'investissement, McGill investit une partie des sommes du fonds de dotation dans des fonds d'investissement privés et des fonds immobiliers privés. Conformément aux ententes conclues avec ces fonds, McGill s'est engagée à investir 347,1 M\$ en fonds additionnels au cours des cinq prochaines années.

20. Éventualités

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, McGill est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des demandes ayant trait au droit du travail et au *Code civil du Québec*. Bien qu'il soit impossible de déterminer le dénouement de ces procédures encore en instance au 30 avril 2023, la direction est d'avis que leur résolution n'aura aucune incidence importante sur la situation financière de McGill. Tout montant que McGill pourrait être obligée de verser serait passé en charges au cours de l'exercice du règlement. Par ailleurs, si un tel montant peut être estimé et qu'il est vraisemblablement exigible, il sera inclus dans les charges à payer.

Dans le cours normal des projets de construction de McGill, plusieurs réclamations d'entrepreneurs sont garanties par des hypothèques sur des édifices terminés ou en construction.

21. Évènement subséquent

Le 28 août 2023, l'Université a émis des débentures non garanties de la Série A d'une valeur notionnelle de 60 M\$, portant intérêt au taux de 6,15 % payables semestriellement et échéant le 22 septembre 2042.